

## ANNEXE No 4

aucuns cahiers des charges, ou si ces cahiers des charges ont été observés?—R. Nous avons tâché de déterminer s'il y avait eu un cahier des charges.

Q. Vous nous dites maintenant que, dans certains cas, le cahier des charges n'a pas été observé?—R. Oh, oui, c'est exact.

Q. Quelles étaient les compagnies?—R. Voulez-vous dire au sujet des items?

Q. Dans l'adjudication de l'entreprise?—R. Ou dans la fabrication de la chaussure?

Q. Dans l'adjudication de l'entreprise, je vous demande?—R. Je ne comprends pas très bien ce que vous voulez dire.

Q. Vous ne comprenez pas ce que je veux dire? Le ministère adjuge une entreprise à une certaine personne pour la fourniture d'un certain nombre de chaussures; la personne doit les fournir conformément à un certain cahier des charges; mais elle ne le fait pas. Je comprends que le président énonce que certaines entreprises ont été adjudgées sans mentionner aucun cahier des charges, et ce fait a été révélé à votre commission. Quels sont les entrepreneurs auxquels des entreprises ont été adjudgées sans cahiers des charges? Pouvez-vous me dire sans cahier des charges, quels entrepreneurs ont rempli des contrats?—R. Je ne puis vous le dire.

Q. J'ai ici certains renseignements portant que le cahier des charges donné avec la commande contenait simplement les détails suivants: veau fort tanné, cuir mou pour tiges, pointure 10, semelle en chêne. Largeur de la forme. Ce sont les seuls renseignements. Avez-vous étudié cette question. Vous ne l'avez évidemment pas étudiée. Vous vous occupiez des faits que vous a soumis le ministère?—R. Nous avons jugé comme établi que si nous demandions le cahier des charges, le fabricant possédait ce cahier des charges.

Q. Pourquoi enquêtiez-vous, si vous avez jugé le fait comme établi?—R. Nous faisons enquête sur l'état des chaussures.

Q. Non sur l'entreprise?—R. Le directeur des entreprises vous renseignera à ce sujet.

Q. Si l'on n'a pas demandé aux adjudicataires de se conformer au cahier des charges, ils ne pourraient être blâmés, s'ils ne l'ont pas fait?—R. M. Macdonald, le directeur des entreprises vous donnera ce renseignement.

Q. Combien de temps, M. Stephens, une chaussure bien fabriquée, du genre de celle que vous avez ici, devrait-elle durer dans nos conditions climatiques ordinaires?—R. Comme chaussure de civil ou de soldat?

Q. Parlant des hommes n'accomplissant pas de service actif, mais simplement de service, disons, dans les dépôts de corps?—R. Elles devraient leur durer six à huit mois, neuf mois.

Q. J'étais à Halifax, il y a quelques jours, et j'ai vu quelques-uns des hommes de la deuxième expédition qui s'y trouvaient depuis novembre. Un homme m'a montré une paire de chaussures dont la semelle s'était arrachée. Il vivait dans les salles d'armes, ne faisant que l'exercice régimentaire de marche. Les chaussures n'ont duré que trois semaines?—R. Naturellement, lorsque je dis que les chaussures dureraient six à huit mois, je ne pensais pas que les semelles dureraient aussi longtemps; elles seraient usées avant cela.

Q. Combien de temps—trois semaines?—R. Oh, non.

Q. Combien de temps?—R. Six à huit semaines.

Q. Simplement à vivre à la caserne?—R. S'il marchait toute la journée, six à huit semaines seraient une bonne durée pour la semelle.

Q. Ces chaussures devraient-elles être dans un tel état que les hommes pourraient les utiliser dans ces conditions, par un temps pluvieux, sans se mouiller les pieds?—R. Non, monsieur.

Q. Vous n'essayez même pas de prémunir contre le temps humide le plus ordinaire?—R. Le cahier des charges mentionne cette prévision, mais elle n'a pas été observée.

Q. Ces chaussures devraient-elles prémunir contre un temps humide ordinaire?—R. Je ne pense pas qu'elles seraient absolument imperméables, non.